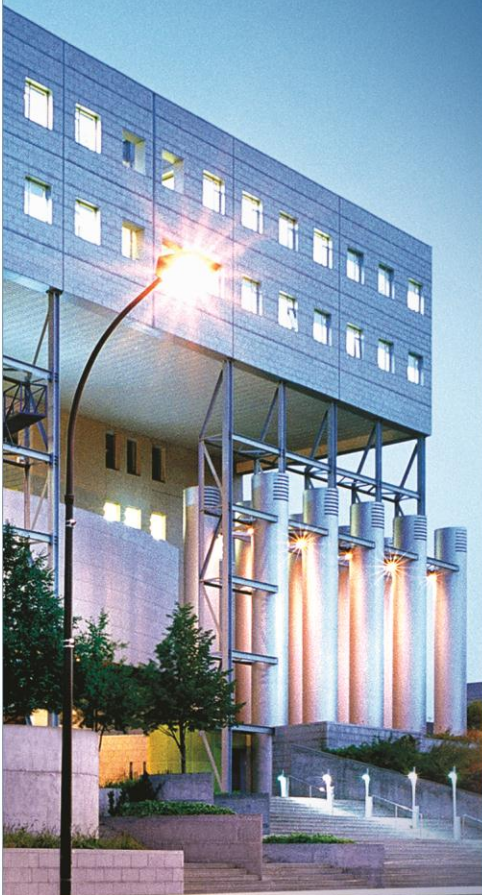


HEC MONTRÉAL

Politique de développement durable

Adoptée par le Conseil pédagogique

Le 27 mars 2013



1. Préambule

HEC Montréal contribue à son milieu en formant les personnes qui gèreront ses organisations. On s'attend de ces personnes qu'elles coordonnent l'utilisation des ressources humaines, matérielles, environnementales et financières, en vue de créer de la richesse pour toutes les parties liées à ces organisations ainsi que pour l'ensemble de la société.

Consciente de l'influence dont elle jouit auprès des décideurs de demain, consciente de l'impact que ceux-ci auront sur les destinées de leurs organisations et de la société en général, HEC Montréal entend les préparer à contribuer au développement durable de leur milieu.

2. Définition

Suivant les termes du *rapport Bruntland*¹, le développement durable est défini comme celui «qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Suivant ceux de la déclaration de *Rio de Janeiro*², le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent les piliers du développement durable. Ils sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

3. Portée de la politique

La politique de HEC Montréal doit être vue, comme une source d'inspiration et une référence pour sa communauté et non comme un cadre réglementaire. Elle exprime les ambitions de HEC Montréal en matière de développement durable et présente les principales composantes de la stratégie retenue pour atteindre progressivement les objectifs que lui fixe sa politique. Ses énoncés doivent être compris en tout respect pour la liberté académique.

4. Périmètre d'application

La politique de développement durable de HEC Montréal s'applique à toutes ses activités et à celles de sa communauté universitaire.

- ***Communauté universitaire de HEC Montréal***

La communauté universitaire de HEC Montréal est faite de son conseil d'administration, de son personnel et de ses étudiants.

¹ Notre Avenir à tous : rapport de la commission mondiale sur l'enseignement et le développement durable de l'ONU présidé par M^{me} Gro Harlem Bruntland 1987.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I éIII.

- ***Activités menées par HEC Montréal et sa communauté universitaire***

Sont considérées comme des activités menées par HEC Montréal et sa communauté universitaire : l'enseignement, la recherche, la formation, la gestion de l'établissement ainsi que les activités menées par ses étudiants.

5. Principes directeurs

La politique de développement durable de HEC Montréal s'appuie sur les principes directeurs suivants :

5.1 Former à la création de richesse est au cœur des enseignements de HEC Montréal

Pour les fins de cette politique, on considère que la richesse d'un individu, d'un groupe ou d'une nation se mesure à son activité économique, à son niveau d'éducation, à sa santé, à son patrimoine culturel, à la qualité de son environnement physique, à la facilité avec laquelle ses besoins essentiels peuvent être satisfaits, à sa sécurité et à un confort matériel bâti sans préjudice pour les autres dimensions qui composent cette richesse et sans préjudice pour les autres individus, groupes, nations ou générations futures.

5.2 La création de richesse passe par le développement durable

Puisque le développement durable renvoie au respect des équilibres entre le progrès social, le progrès économique et la préservation du patrimoine environnemental, la création de richesse passe par le développement durable

5.3 L'éducation est préalable au développement durable

L'éducation, l'accès à la connaissance et à l'information stimulent l'innovation, favorisent la sensibilité au développement durable et la participation de la communauté à sa mise en œuvre.

5.4 Le développement durable passe par le respect de l'environnement

Les pratiques de gestion doivent favoriser la mise en marché et l'achat de produits et de services utiles et conçus, le plus possible, pour être inoffensifs au plan environnemental. La production de ces biens doit favoriser les processus qui minimisent la consommation de ressources, protègent le patrimoine naturel, la diversité biologique et la capacité des écosystèmes à se régénérer.

5.5 Le développement durable passe par le respect des personnes

Les personnes, leur propre développement, la protection de leur santé physique, mentale, du tissu social dont elles sont parties prenantes ainsi que l'amélioration de leur qualité de vie font partie intégrante des préoccupations couvertes par le concept de développement durable. Le développement durable se fait dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle.

5.6 Le développement durable passe par une gestion financière responsable

Les ressources financières confiées aux organisations pour la réalisation de leur mission doivent, être gérées en s'assurant qu'elles servent aux fins auxquelles elles sont destinées, qu'elles produisent un rendement raisonnable et soutenable et ce, le plus possible, sans préjudice pour les individus, groupes ou nations touchés par l'usage que l'on fait de ces ressources financières

5.7 La gestion de risque se fait en faveur du développement durable

L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement et à la société.

5.8 Le développement durable suppose responsabilité et imputabilité

Les organisations et les personnes qui en sont responsables, et dont les actions dégradent l'environnement ou la qualité de vie des individus doivent assumer les coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à l'environnement.

5.9 Le développement durable est l'affaire de tous

Puisqu'il en va de la pérennité du milieu qui nous fait vivre, nous devons tous nous sentir concernés par les gestes à poser pour limiter notre empreinte environnementale.

6 Objectifs de la politique

En formulant cette politique, HEC Montréal souhaite :

- 6.1 Favoriser la cohérence et l'efficacité des gestes de développement durable posés par les membres de sa communauté universitaire.
- 6.2 Sensibiliser les membres de sa communauté universitaire aux valeurs qui inspirent le développement durable pour les amener à agir en faveur du développement durable.
- 6.3 Fournir à ses gestionnaires un référentiel qui les aide à s'orienter vers les actions les plus compatibles avec le concept de développement durable.
- 6.4 Favoriser, en prenant pour barème le développement durable, la qualité de la gestion de ses ressources, de ses relations avec ses ayants droit et ses partenaires sociaux.
- 6.5 Là où cela s'applique et, dans le respect de la liberté académique, former ses étudiants aux conséquences sociales et environnementales des gestes posés par les dirigeants et les gestionnaires et les instruire des précautions à prendre pour que leurs actions conduisent à la création de richesse fondée sur les concepts de développement durable.

- 6.6 Favoriser, par la recherche, la « durabilité » des modèles de développement que nous diffusons à travers nos enseignements et nos publications et produire le savoir qui aidera les gestionnaires responsables à innover dans un monde qui respecte les principes du développement durable.
- 6.7 Sensibiliser les membres de sa communauté universitaire à l'importance de contribuer aux débats publics pour faire en sorte que les choix de société qui en résulteront conduisent à de la création de richesse fondée sur des pratiques de développement durable.

7 Composantes de la politique

Les composantes de la politique de développement durable sont décrites dans le document suivant intitulé : politique de développement durable : mise en œuvre. Chaque section de ce document réfère à l'un des objectifs spécifiques de cette politique et décrit ce que nous entendons mettre en œuvre pour atteindre l'objectif en cause.

La mise en œuvre

**Présenté par la Direction du développement
durable de HEC Montréal**

La mise en œuvre

Cette section décrit les principaux éléments de la stratégie adoptée pour atteindre les objectifs de cette politique en les associant, dans l'ordre, aux objectifs proposés.

7.1 Pour favoriser la cohérence et l'efficacité des actions

7.1.1 Créer la direction du développement durable

- HEC Montréal crée la direction du développement durable qu'elle mandate pour la mise en œuvre, la gestion et la mise à jour de sa politique de développement durable ainsi que du plan d'action qui en découle.

7.1.2 Produire un plan d'action

- Le plan d'action en développement durable exprime en termes de cibles concrètes et d'échéanciers ce que les principaux responsables d'activités de HEC Montréal prévoient réaliser pour arriver progressivement à atteindre les objectifs de la politique dont il est issu.

7.1.3 Former le Conseil du développement durable

- La direction de HEC Montréal crée le *Conseil du développement durable*. Ce conseil contribue à la définition des grandes orientations de HEC en développement durable et il participe à la coordination des gestes à poser pour mettre en œuvre sa politique et son plan d'action.
- Y seront représentés : la direction de HEC Montréal, ses professeurs, ses étudiants, ses programmes d'enseignement, sa direction de la recherche, ses services administratifs ainsi que sa direction du développement durable.

7.2 Pour sensibiliser la communauté universitaire de HEC Montréal aux valeurs du développement durable

Miser sur la formation et l'information

- Pour amener les membres de sa communauté universitaire à partager les valeurs du développement durable, HEC Montréal mise sur l'information, la formation et l'incitation. Site web développement durable, réseaux internes de communication HEC Montréal, rencontres avec le personnel et les étudiants, production de documentation sur les meilleures pratiques en développement durable, cours et conférences sont tous mis à profit pour réaliser nos objectifs de sensibilisation.

7.3 Pour aider les gestionnaires à orienter leurs actions

Référentiels, inventaires et tableaux de bord

- Des référentiels « *développement durable* » spécifiques aux différents domaines d'activité des gestionnaires de HEC Montréal sont mis à leur disposition.
- Un inventaire permanent des principaux gestes de développement durable posés par les gestionnaires de HEC Montréal est maintenu.
- Des tableaux de bord de gestion qui permettent de mesurer leurs progrès vers la mise en application des meilleures pratiques « *développement durable* » sont produits pour le bénéfice des gestionnaires de HEC Montréal.

7.4 Pour assurer l'exemplarité de la gestion des ressources et des relations avec le milieu

7.4.1 Offrir un milieu de vie sain.

- HEC Montréal offre aux personnes qui y vivent un milieu de vie sain et propice à l'épanouissement professionnel et personnel.

7.4.2 Favoriser une gestion financière responsable

- HEC Montréal tire le maximum des ressources financières qui lui sont confiées et elle rend compte de leur utilisation en appliquant les meilleures pratiques de reddition de compte.
- Le plus possible elle tient compte des concepts de responsabilité sociale et environnementale pour la gestion de ses actifs financiers.

7.4.3 Favoriser l'approvisionnement responsable

- HEC Montréal gère, le plus possible, ses approvisionnements en privilégiant l'achat de biens et services dont l'empreinte environnementale est la plus faible ainsi qu'en privilégiant les fournisseurs reconnus pour leurs pratiques de gestion durable.

7.4.4 Gérer le parc immobilier selon les référentiels reconnus en développement durable

- La construction de nouveaux espaces ou le réaménagement d'espaces existants se réalise en cherchant à limiter leur empreinte environnementale et avec le souci d'une intégration harmonieuse à la communauté locale.
- La gestion des espaces et des équipements se font de façon à minimiser la consommation d'énergie, d'eau et de fournitures.

7.4.5 Gérer nos matières résiduelles en favorisant, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

- HEC Montréal s'assure de n'utiliser que les ressources dont elle a besoin, qu'elle le fait jusqu'à la limite de leur vie utile et qu'ensuite, le plus possible, elle en dispose de manière à ce qu'elles soient réutilisées ou recyclées.

7.4.6 Appliquer les principes du développement durable à la gestion d'évènements

- HEC Montréal s'assure que les évènements produits par les membres de sa communauté universitaire le sont de façon éco-responsables.

7.4.7 Rationaliser les transports dans une perspective de développement durable

- HEC Montréal met tout en œuvre pour réduire les impacts environnementaux du déplacement de ses gens. Elle incite son personnel et ses étudiants à utiliser les transports collectifs, à adopter le covoiturage ou encore à utiliser des moyens de transport individuels non polluants.

7.4.8 Assumer sa responsabilité citoyenne

- HEC Montréal tisse des liens avec les principaux intervenants qui œuvrent à l'avancement de sa communauté locale. Elle place son expertise au service de cette communauté. Elle encourage et facilite les initiatives que pourraient prendre ses gens en ce sens.

7.5 Pour former les étudiants aux valeurs et aux pratiques de développement durable

7.5.1 Favoriser le développement des enseignements en développement durable dans les programmes de l'École.

- HEC Montréal souhaite que les personnes qui sont responsables de programmes et d'enseignement soient sensibilisées aux enjeux du développement durable.
- Elle tente, en tout respect pour la liberté académique, de faire en sorte que les concepts enseignés dans ses programmes tiennent compte des principes et des valeurs associés au développement durable.
- Elle favorise le développement de matériel pédagogique qui intègre les thématiques du développement durable en gestion.

7.5.2 Gérer la livraison des cours dans le respect des principes du développement durable

- HEC Montréal fait en sorte de minimiser l'utilisation des ressources matérielles requises pour la livraison de ses enseignements.

7.5.3 Encourager les activités parascolaires en développement durable

- HEC Montréal encourage et valorise le développement d'activités parascolaires qui contribuent à l'éducation et à l'expérience de ses étudiants en développement durable.

7.6 *Pour favoriser, par la recherche, l'émergence de modèles de gestion créateurs de richesse*

7.6.1 Encourager la recherche qui porte sur les interfaces gestion et développement durable

- HEC Montréal encourage ses chercheurs à s'intéresser aux défis du développement durable qui confrontent nos entrepreneurs, nos organisations et nos décideurs publics et à s'engager dans la recherche de nouveaux modèles de création de richesse compatibles avec les réalités démographiques, sociales, environnementales et technologiques contemporaines.

7.6.2 Encourager la diffusion des résultats de recherche qui portent sur les interfaces gestion et développement durable.

- HEC Montréal souhaite que ses professeurs soient présents au sein des organismes scientifiques où l'on débat des questions de développement durable. Elle souhaite également qu'ils soient présents sur les tribunes reconnues qui permettent la diffusion de résultats de recherche en développement durable.

7.7 *Pour prendre part aux débats publics*

- HEC Montréal souhaite apporter une contribution aux débats qui occuperont l'espace public tout au long de cette ère de transformations majeures dans laquelle s'engage une humanité confrontée aux défis du développement durable et elle invite ses professeurs à prendre la parole.